

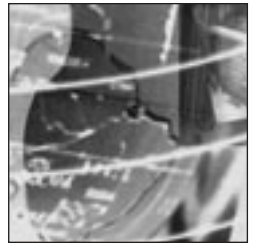
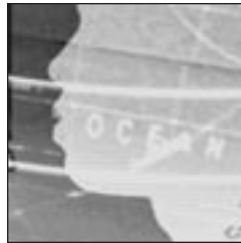


Pour une intégration harmonieuse des communautés culturelles

PRIORITÉS D' ACTIONS POLITIQUES POUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET LES MINORITÉS VISIBLES

Mars 2003

Document réalisé en consultation avec les communautés culturelles



Secrétariat général Québec

1535, ch. Sainte-Foy, bureau 120, Québec (Québec) G1S 2P1
T 418 688 8910 – 1 800 463 4575 – F 418 688 1416 – quebec@plq.org

Secrétariat général Montréal

4364, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2J 2L1
T 514 288 4364 – 1 800 361 1047 – F 514 288 2654 – mtl@plq.org

**UN GOUVERNEMENT
AU SERVICE
DES QUÉBÉCOIS**
Ensemble, réinventons le Québec



**Parti
Libéral
du Québec**

www.plq.org

Autorisé et payé par Alain Paquin, c.a., agent officiel du Parti Libéral du Québec.
Imprimé par Mosaïka, 1219 Maisonneuve, Longueuil, Québec J4K 2S7

LA DÉMARCHE

Ce document de travail du Parti libéral du Québec sur une politique pour les communautés culturelles s'inscrit dans le cadre du plan d'action du prochain gouvernement libéral intitulé « Un gouvernement au service des Québécois » dévoilé en septembre 2002.

Récemment, le PLQ a tenu, sous l'égide de la Commission des communautés culturelles, une série de rencontres avec des représentants de plusieurs communautés. Ces rencontres, qui ont eu lieu en compagnie du chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, des porte-parole des dossiers pertinents et de plusieurs députés, ont permis de mieux cerner les problématiques, mais aussi les aspirations des communautés culturelles.

Le PLQ a tenue un Forum consultatif le 8 mars 2003, qui a permis aux membres des communautés culturelles issus de tous les milieux de s'exprimer sur les enjeux concernant les communautés culturelles et les minorités visibles. Le présent document, basé essentiellement sur les commentaires et suggestions des participants, sera soumis à l'acceptation des militants libéraux avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec pour les communautés culturelles.

TABLE DES MATIÈRES

LES VALEURS LIBÉRALES	4
LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX	5
NOTRE VISION	7
1. PARTENARIATS	8
2. PRÉPARATION	13
3. PARTICIPATION	16
CONCLUSION	20
ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D’ACTIONS POLITIQUES	24

LES VALEURS LIBÉRALES

Les valeurs qui ont inspiré ce document et le plan d'action du prochain gouvernement libéral sont celles qui, hier comme aujourd'hui, animent le Parti libéral du Québec. Ces mêmes valeurs, sur lesquelles sont basées les grandes réalisations qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui, touchent également de très près les communautés culturelles. Les sept valeurs libérales sont la priorité accordée aux libertés individuelles, le développement économique, la justice sociale, le respect de la société civile, la démocratie, l'identification au Québec et l'appartenance canadienne.

« Le Parti libéral est un parti profondément enraciné dans l'histoire et la réalité contemporaine du Québec. Tous les milieux sociaux y sont représentés et il accueille dans son sein une grande diversité d'opinions. Le Parti libéral croit aussi que tous les membres de la société ont droit à une égalité des chances dans la vie. L'avancement du Québec à l'enseigne des valeurs politiques les plus élevées est sa raison d'être. »

— Claude Ryan

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES : CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

« Le Québec d'aujourd'hui doit se concevoir comme une société pluraliste, fière de son passé et de ses racines, fière d'avoir su affirmer sa différence au cours des siècles, fière d'avoir accueilli, au gré des époques, des gens de toutes origines. Cette société a comme langue commune le français. Et sa culture s'enrichit de toutes les cultures qu'elle abrite. Il n'y a pas de contradiction entre le fait d'être Québécois et d'être fier de ses origines. L'intégration n'est pas assimilation; l'intégration est partage. »

1^{er} décembre 2002

L'apport des communautés culturelles dans le développement social, économique et culturel du Québec est extrêmement important. Elles ont activement contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui. Le Parti libéral du Québec le reconnaît et est fier d'avoir toujours considéré les communautés culturelles comme des partenaires de premier plan. L'avenir que nous bâtissons ensemble en sera le reflet.

Malheureusement, plusieurs obstacles se dressent encore devant les membres des communautés culturelles et minorités visibles. Que ce soit lors de l'immigration, durant les premières années des nouveaux arrivants ou lorsqu'il s'agit d'emplois et de représentativité, les communautés culturelles ne vivent pas toujours une intégration harmonieuse.

Il y a bien une intégration qui a lieu, mais elle est trop souvent accompagnée de frustration, de sacrifice, et souvent, de découragement. Il ne faut pas se le cacher, mais aujourd'hui encore, pour le gouvernement du Parti québécois, une intégration est considérée comme réussie lorsque la personne se débrouille en français et n'est plus dépendante de l'État. Les intérêts supérieurs d'identité, de croissance et de respects des valeurs à l'égard des communautés culturelles ne sont pas suffisamment pris en considération.

L'enjeu est de taille à tous les points de vue. Une intégration réussie signifie non seulement un membre de la société plus productif, mais surtout une personne plus épanouie, plus heureuse. De plus, une intégration difficile à l'arrivée peut laisser des traces sur les générations qui suivent. En effet, certaines communautés ont transmis à leurs enfants des réflexes et des façons de faire qu'elles ont développés pour survivre dans un environnement qui n'était pas nécessairement très accueillant et au fait de leurs réalités. Si ces méthodes les ont bien servis, elles ne sont pas nécessairement adaptées aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

Cette situation perdure et n'est pas étrangère aux politiques centralistes du gouvernement du Parti québécois qui n'a pas su trouver des solutions novatrices pour répondre aux besoins particuliers des différentes communautés culturelles.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec aura comme objectif de faire en sorte que les membres des communautés culturelles, qui sont des Québécois et des Québécoises à part entière, puissent atteindre leur plein potentiel, atteindre un niveau d'épanouissement égal et au même titre que n'importe quel autre Québécois. En d'autres mots, favoriser une pleine intégration (et non assimilation) plutôt qu'une intégration simplement fonctionnelle.



NOTRE VISION

La politique du Parti libéral du Québec pour les communautés culturelles et les minorités visibles s'articule autour de trois axes d'action qui sont étroitement liés :

1. **Partenariats...** avec les communautés culturelles.
2. **Préparation...** des nouveaux arrivants.
3. **Participation...** pleine et entière à la société québécoise.

Le gouvernement du Québec doit travailler en étroite collaboration et créer des partenariats avec les organismes communautaires des communautés culturelles et autres organismes pour mieux préparer les nouveaux arrivants à la vie au Québec, de façon à leur donner de meilleurs outils pour qu'ils puissent s'intégrer de façon harmonieuse et participer pleinement au développement économique, politique, social et culturel du Québec.

De plus, une approche horizontale, interministérielle et concertée en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles devra être prévue quant aux différents rôles et responsabilités des divers organismes gouvernementaux face à l'intégration sociale et économique des nouveaux immigrants à la société québécoise. Par exemple, ce mécanisme pourrait impliquer les différents ministères, soit relations avec les citoyens, immigration, solidarité sociale, régions et emploi.

1. PARTENARIATS

Enjeux

Les politiques mur à mur d'un gouvernement hypercentralisé ne peuvent répondre aux besoins de tous. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des communautés culturelles. En effet, chaque communauté vit des problématiques qui lui sont propres. Les difficultés vécues par les Italiens sont assez différentes de celles vécues par les Jamaïcains. Il faut donc une approche flexible qui peut s'adapter aux besoins du plus grand nombre possible.

Pour le Parti libéral du Québec, les services doivent être rendus par ceux qui sont les mieux placés pour les rendre. Ce principe s'applique parfaitement à l'approche que le PLQ veut développer avec les communautés culturelles : des services adaptés aux besoins de chaque communauté dispensés par des personnes proches de cette communauté.

Moyens

RÉORGANISER LA LIVRAISON DES SERVICES

Comme il l'indique dans son plan d'action, un gouvernement libéral reverra le rôle et le mandat de tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État afin d'en réduire le nombre, et dans ce processus d'évaluation, fera une révision de tous les postes de dépenses afin de contrer le gaspillage et les dépenses inutiles. Il faut savoir que plus de 30 % des budgets destinés au programme « Immigration, intégration et régionalisation » qui vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants, est consacré aux dépenses attitrées à la direction et aux services administratifs¹. Il faudra réévaluer l'attribution des ressources dans le but de gérer de façon plus efficace. Le plan d'action prévoit également qu'un gouvernement libéral se rapprochera des citoyens en faisant confiance aux gens du milieu.

1. Source : Budget de dépenses 2002-2003, Vol. 2 ; Crédits des ministères et organismes ; Conseil du trésor

Dans cette optique, le Parti libéral du Québec répondra aux souhaits exprimés par les communautés culturelles qui voudraient que les nouveaux arrivants soient accueillis et encadrés par des membres de leur communauté déjà installés. Un gouvernement libéral devra :

- **Faire des partenariats et établir des contrats de service avec des organismes communautaires des communautés culturelles accrédités par le gouvernement. Ces organismes communautaires auront la structure et la capacité d'assurer, avec un financement adéquat et l'encadrement du gouvernement, les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. (À des fins de discussion, ils seront appelés Organismes communautaires d'accueil et d'intégration ou OCAI.)**

Qui de mieux placé qu'un groupe de personnes déjà installées au Québec, ayant fait face et surmonté les obstacles de l'immigration et qui possèdent les mêmes références culturelles, le même code de valeurs, pour guider et conseiller les nouveaux arrivants ? Un OCAI parrainera en quelque sorte les nouveaux arrivants.

Les communautés culturelles issues de la nouvelle immigration, qui n'ont donc pas encore eu la chance de s'organiser et de se structurer, seront jumelées à un OCAI d'expérience ayant des affinités similaires. Ces communautés, une fois organisées grâce à l'aide des OCAI avec lesquelles elles étaient jumelées et du gouvernement, pourront éventuellement avoir leurs propres OCAI. On pourrait aussi envisager tout le long du processus d'établissement d'instaurer un système de mentorat pour ceux qui ont déjà acquis une expérience à ce niveau.

De plus, il serait opportun d'évaluer, avec la collaboration du gouvernement fédéral, la pertinence de mettre en place des services de soutien psychosocial adaptés au cas des réfugiés. En effet, certaines de ces personnes ont vécu des traumatismes dans leurs pays d'origine et nécessitent des soins particuliers.

UNE DEUXIÈME AIDE À L'INTÉGRATION

La pleine participation des communautés culturelles au développement du Québec ne dépend pas uniquement de la préparation des nouveaux arrivants ni de leur volonté de s'intégrer. Une intégration mal réussie peut marginaliser des personnes qui sont arrivées au Québec depuis de nombreuses années. Les communautés culturelles ne sont pas uniquement composées de nouveaux arrivants. Il faut être vigilant et s'assurer que toutes les portes sont effectivement ouvertes et qu'elles le demeurent.

Plusieurs membres des communautés culturelles ont quant à eux vécu une intégration très difficile. Dans certains cas, on parle d'un délai de cinq à sept ans, pour atteindre une intégration fonctionnelle. Souvent, le temps passé pour être devenu fonctionnel et s'être doté d'un niveau de vie correct a été tellement important, qu'il leur est trop difficile de poursuivre les démarches pour atteindre leur plein potentiel et réaliser leurs rêves. Il en va de même pour les femmes nouvellement arrivées, ou pour celles qui ont décidé de rester à la maison avec leurs enfants durant leurs premières années au Québec et qui n'ont pu profiter des structures d'accueil et d'intégration. Un gouvernement libéral devra :

- **Donner aux OCAI le mandat de prévoir des programmes particuliers pour faciliter l'intégration sociale et à l'emploi des membres des communautés culturelles, hommes et femmes déjà installés qui ont vécu une intégration difficile et qui auraient besoin d'une aide spécifique.**

Il y aura lieu de faire une évaluation complète des structures actuellement en place pour l'accueil et l'intégration de façon à apporter, si nécessaire, les modifications appropriées afin de bénéficier le plus possible de la collaboration et de l'expertise des organismes communautaires issus des communautés culturelles. Lors de son évaluation du rôle et mandat des différents services gouvernementaux, un gouvernement libéral devra :

- **Évaluer, dans le cadre de la vision de partenariat avec les communautés culturelles, la pertinence d'intégrer, de fusionner, d'associer ou d'abolir les différents services d'accueil et d'intégration qui existent présentement.**

Le rôle du gouvernement en sera un d'encadrement, d'orientation générale et d'évaluation. Par contre, le gouvernement demeurera toujours l'ultime responsable et verra à renouveler, ou non, les budgets et contrats de chaque OCAI, le but ultime étant de dispenser des services de qualité pour assurer une intégration harmonieuse des communautés culturelles. Il devra s'assurer que les OCAI mettent à la disposition des nouveaux arrivants des cours permettant une meilleure intégration à la société québécoise et, le cas échéant, qu'ils aient accès à des cours de français adaptés aux besoins et aux réalités des nouveaux arrivants.

METTRE TOUT LE MONDE EN RÉSEAU

Un gouvernement libéral fera appel aux organismes communautaires des communautés culturelles parce qu'ils sont implantés dans leur milieu et plus proches du nouvel arrivant. Il s'attend donc à ce que les nouveaux

arrivants reçoivent un meilleur service et soient véritablement accompagnés dans toutes leurs étapes d'intégration par les OCAI.

Par exemple, les OCAI devront être en contact étroit avec les différentes chambres de commerce, que ce soit une chambre de commerce de sa communauté ou celle de la région. De plus, les OCAI pourraient développer des contacts avec les institutions financières afin de faciliter l'accès aux financement de démarrage d'entreprises. On peut facilement imaginer une collaboration qui aboutirait à une formation ou un accompagnement du nouvel arrivant qui désire se lancer en affaires, s'ouvrir un commerce ou fonder une micro-entreprise. La même situation s'applique aux associations qui pourraient exister, par exemple une association d'ingénieurs africains, etc. Un gouvernement libéral devra :

- **Favoriser les échanges et les partenariats entre les OCAI et différents groupes, tels chambres de commerce, associations, ordres et corporations professionnelles.**

Les ordres, corporations et associations professionnelles du Québec, sans compromettre la qualité des services rendus au public, doivent absolument être mis à contribution pour l'intégration plus harmonieuse des nouveaux arrivants. Un gouvernement libéral devra :

- **Faire des partenariats avec les ordres, corporations et associations professionnelles du Québec afin d'accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers et faciliter l'accès aux professions.**
- **Modifier, si nécessaire, les lois sur les ordres professionnels afin qu'une personne qui s'est vu reconnaître ses compétences et l'équivalence de son diplôme étranger, puisse comme une personne diplômée d'une université québécoise, suivre la procédure normale pour intégrer l'ordre professionnel pertinent.**

Les ordres, corporations et associations professionnelles seront invités à collaborer avec les OCAI.

Pour que le gouvernement, les universités, les ordres et corporations professionnelles puissent accélérer la délivrance d'équivalence de diplômes de tous les niveaux, il faut regrouper les ressources et les mettre en réseau. Par exemple, si une université a évalué un diplôme étranger pour l'admission d'un étudiant à l'un de ses programmes, le gouvernement ne devrait pas avoir à refaire le même travail pour accorder une équivalence à une autre personne détenant le même diplôme étranger. Un gouvernement libéral devra :

- **Faire des partenariats avec les universités, ordres et corporations professionnelles afin d'accélérer la délivrance d'équivalence.**

De même, partout au Québec, des entreprises cherchent de la main-d'œuvre qualifiée. Elles sont souvent en contact avec les ordres et corporations professionnelles. Puisque les OCAI représenteront un bassin de main-d'œuvre très intéressant pour les entreprises, il faut les mettre en lien avec les employeurs du Québec. Un gouvernement libéral devra :

- **Développer des partenariats entre les OCAI et Emploi-Québec pour s'informer mutuellement des besoins en main-d'œuvre et des disponibilités de main-d'œuvre issu des communautés culturelles qu'ils soient né ici ou ailleurs.**

RENDRE LES RÉGIONS ACCESSIBLES

Le Parti libéral du Québec croit que la politique de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Parti québécois n'a pas donné les résultats escomptés. De plus, il ne croit pas qu'il faut tout simplement « déporter » un immigrant en région pour qu'il s'y installe en permanence. Comme pour tous les Québécois, la seule chose qui peut inciter un membre des communautés culturelles à s'installer en région est la promesse d'un emploi et d'une vie meilleure. Il faut donc revitaliser les régions et ils s'y installeront, comme tous les autres Québécois.

Il faut tout de même s'assurer que les régions soient plus accessibles aux nouveaux arrivants. Les OCAI devront les informer des différentes possibilités en région et les aider à s'y intégrer. On peut envisager une intégration directe dans la région grâce aux différents partenaires des OCAI, que ce soit les employeurs, les chambres de commerce ou les ordres professionnels. On peut penser qu'avec le temps, on atteindra une masse critique de communautés culturelles en région qui justifiera l'implantation d'un OCAI. Un gouvernement libéral devra :

- **Aider les OCAI à créer des partenariats avec différents organismes en région pour y faciliter l'implantation de nouveaux arrivants.**

2. PRÉPARATION

Enjeux

Le réseau de la santé a compris qu'en investissant dans la prévention, on réduit les coûts pour le réseau en aval puisqu'en principe, il y aura moins de gens malades à soigner. En somme, une meilleure préparation assure une meilleure réussite. Le même principe s'applique dans le cas de l'immigrant, dont la préparation devrait débiter dans son pays d'origine afin d'améliorer son intégration en aval. Considérant que les démarches d'immigration prennent souvent deux ans avant d'aboutir, on dispose d'un certain temps pour améliorer la préparation, voire débiter les procédures d'accueil de l'immigrant potentiel.

Moyens

FAIRE UNE MEILLEURE SÉLECTION

En sélectionnant des personnes susceptibles de s'intégrer plus facilement en matière d'emploi, on augmente évidemment les chances d'une intégration réussie et rapide. L'emploi représente un formidable levier d'intégration dans la société québécoise. Il existe également des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Posséder les capacités d'occuper de tels emplois devrait être un atout prioritaire. En d'autres mots, les objectifs fixés pour l'immigration francophone ne doivent pas devenir des quotas exclusifs qui feraient en sorte que l'on refuserait une personne pratiquant un emploi en pénurie au Québec et qui a la volonté d'apprendre le français, parce qu'elle n'est pas d'origine francophone.

Pour faire une meilleure sélection, il faut que les OCAI soient associés à la recherche de candidats à l'immigration au Québec. Ils peuvent, de par leur contact dans leur pays d'origine et en collaboration avec les chambres de commerce et associations professionnelles de leur communauté, aider le gouvernement à dénicher le type de personne qui s'adaptera le mieux au Québec. Un peu comme des ambassadeurs, ils pourront vanter les mérites d'immigrer au Québec. Par conséquent, ils

auront aussi la responsabilité d'informer de façon plus réaliste les candidats à l'immigration quant aux réalités du Québec, autant culturelles, sociales et régionales, que celles du marché du travail. De plus, l'intégration du nouvel arrivant sera facilitée puisqu'un OCAI aura déjà eu des contacts et, dans les faits, son accueil aura débuté avant même qu'il ne mette les pieds au Québec. Il va de soit que tout ce processus devra s'effectuer en collaboration avec les délégations du Québec et les ambassades du Canada. Un gouvernement libéral devra :

- **Associer les OCAI à la recherche et à la préparation des candidats à l'immigration dans le pays d'origine.**

Un gouvernement libéral mettra également à contribution les ordres, corporations et associations professionnelles dans la sélection et la préparation des candidats à l'immigration. De cette façon, on pourra accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers en évaluant les connaissances des candidats dès le début des démarches d'immigration. Par exemple, une évaluation de l'Ordre des dentistes du Québec pourrait être administrée aux candidats dans leur pays d'origine. Quand cela est possible – grâce aux technologies actuelles, cela devrait l'être dans la plupart des cas – cette évaluation pourrait se faire à distance. Pour les évaluations pratiques, on pourrait aussi envisager des « périodes d'évaluation », par exemple, deux fois par année. Le candidat à l'immigration saura donc, plusieurs mois voir même quelques années avant de mettre les pieds au Québec, quelles démarches il devra suivre pour être un dentiste reconnu au Québec. S'il ne suit pas les étapes nécessaires, il ne se fera pas d'illusions quant à ses chances de pratiquer son métier au Québec et s'évitera ainsi plusieurs frustrations. Dans ce contexte, il ne sera plus considéré comme un dentiste voulant immigrer mais plutôt comme un « simple » immigrant qui occupera éventuellement un autre type d'emploi. Notons que l'on pourrait financer une partie de ces évaluations en exigeant une certaine somme des candidats qui se font évaluer. Il serait aussi intéressant de voir comment on pourrait offrir des mises à niveau à l'étranger. Un gouvernement libéral devra :

- **Offrir, lorsque c'est possible, et en partenariat avec les ordres, corporations et associations professionnelles du Québec, des évaluations de connaissances administrées dans le pays d'origine afin d'accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers.**

DÉBUTER LA FRANCISATION À L'ÉTRANGER

La francisation peut également débuter dès les premières démarches d'immigration. Puisque les démarches d'immigration prennent parfois deux ans, le candidat potentiel se donne une réelle chance d'intégration à sa nouvelle société d'accueil en débutant l'apprentissage prioritairement du français avant d'arriver au Québec. Ces cours augmentent sa préparation et par conséquent, allège son intégration. Soulignons également que l'apprentissage de l'anglais peut aussi contribuer à augmenter les chances d'un nouvel immigrant à trouver un emploi. On pourrait financer une partie des cours en exigeant une certaine somme des candidats. Un gouvernement libéral devra :

- **Prendre prioritairement des mesures, lorsque c'est possible, pour que des cours de français soient offerts dans le pays d'origine, pour des frais modérés. En deuxième lieu, on considèrera la possibilité d'offrir des cours d'anglais aussi pour des frais modérés.**

3. PARTICIPATION

Enjeux

La pleine participation des communautés culturelles au développement du Québec ne dépend pas uniquement de la préparation des nouveaux arrivants mais il est évident que la réussite de l'intégration est d'abord une responsabilité de la personne elle-même. Elle dépend aussi, des efforts faits et axés sur la participation active des communautés culturelles dans l'emploi, la vie sociale et civique.

Moyens

COMBATTRE LA DISCRIMINATION RACIALE ET RELIGIEUSE

Tout d'abord, il faut combattre les préjugés qui subsistent, encore et malheureusement, à plusieurs niveaux. Bien que certaines lois existent pour interdire la discrimination, il faudra proposer des actions concrètes afin de l'éliminer de façon plus proactive. Plusieurs gestes seront posés en matière de justice sociale. Par exemple, dans l'application égale des droits et dans la lutte contre les crimes haineux. Un gouvernement libéral devra :

- **Débusquer et enrayer à tous les niveaux de la société, le phénomène appelé *racial profiling*.**
- **Accélérer, dans les différents tribunaux administratifs, le traitement des plaintes déposées pour discrimination.**
- **Faire ressortir dans l'enseignement, la contribution des communautés culturelles et des minorités visibles au développement du Québec.**
- **Prioriser la mise en place de la politique d'éducation interculturelle au primaire et au secondaire sur l'ensemble du territoire Québécois, de façon à promouvoir les relations harmonieuses entre les communautés.**

À un autre niveau, l'État québécois, le plus grand employeur du Québec, se doit de donner l'exemple et d'assurer une représentation équitable des communautés culturelles au sein de la fonction publique. Il se doit d'être le miroir de la société québécoise. Malheureusement, c'est loin d'être le cas actuellement. En fait, les neuf ans de pouvoir du Parti québécois n'ont guère amélioré les choses puisque, entre 1994 et 2001, le nombre d'employés de la fonction publique québécoise issu des communautés culturelles visées par le Programme d'accès à l'égalité, n'a aucunement progressé. Un gouvernement libéral devra :

- **Encourager la mise sur pied de programmes de sensibilisation et d'information sur les réalités et les différences des communautés culturelles et des minorités visibles, tant pour la fonction publique que pour l'entreprise privée.**
- **Faire en sorte que les membres des communautés culturelles ou des minorités visibles participent pleinement au processus de sélection des candidats à la fonction publique et para-publique.**

Il existe également des problèmes au moment de la sélection pour des emplois et des promotions au sein de la fonction publique. Sans qu'il y ait aucune intention discriminatoire, certains biais systémiques semblent exister et désavantager les membres des communautés culturelles. Les examens d'admission à la fonction publique comporteraient des références culturelles qui défavorisent de façon involontaire les candidats des communautés culturelles. À la suite de pressions du Parti libéral du Québec à l'Assemblée nationale, le gouvernement péquiste s'est finalement rendu à nos arguments et a confié à des experts le mandat d'examiner la question des biais culturels et, le cas échéant, de réviser les examens d'admission. Il faut poursuivre cette démarche et l'appliquer à d'autres domaines, tels l'accès aux subventions ou à certains programmes gouvernementaux, pour identifier et corriger les erreurs systémiques qui peuvent exister. Un gouvernement libéral devra :

- **Identifier et revoir les outils qui pourraient désavantager les membres des communautés culturelles, notamment dans le processus de sélection et de promotion à la fonction publique et dans celui de l'accessibilité à certaines subventions.**

RECONNAÎTRE LA DIFFÉRENCE COMME UNE COMPÉTENCE

Au cours des dix prochaines années, plus de 40 % des employés de la fonction publique québécoise prendront leur retraite. Voilà une occasion exceptionnelle pour nous donner un État plus représentatif. Plusieurs

ministères et organismes œuvrent sur la scène internationale, et la maîtrise d'une autre langue que le français et l'anglais, la connaissance et la compréhension d'une autre culture doivent être considérées comme des compétences importantes. La même logique doit s'appliquer dans les points de service des ministères et organismes du gouvernement. La tradition libérale a toujours favorisé une accessibilité aux services de santé et aux services sociaux qui soit respectueuse des caractéristiques des communautés culturelles d'une région. Le prochain gouvernement libéral se veut au service des citoyens. Il est donc normal que les personnes qui donnent des services soient à l'image du milieu qu'elles desservent et par conséquent, que la connaissance de la langue et de la culture de la population avoisinante soit recherchée dans l'embauche de ces employés. Un gouvernement libéral devra :

- **Reconnaître la maîtrise d'une autre langue que le français et l'anglais, la connaissance et la compréhension d'une autre culture comme des compétences importantes.**
- **Rechercher, pour l'embauche des employés dans les points de service des ministères et organismes du gouvernement, la connaissance de la langue et de la culture de la population avoisinante, notamment dans les services de santé, socio-sanitaires, à l'emploi et au logement.**

RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Un gouvernement au service des citoyens est un gouvernement sensible aux préoccupations des nouveaux arrivants et des personnes âgées des communautés culturelles qui ne sont pas familiers avec la langue française. Les technologies actuelles permettent de mieux servir les membres des communautés culturelles. Un gouvernement libéral devra :

- **Mettre en place un réseau de communication multilingue (réseau d'interprètes).**

Dans la même veine, et selon les besoins exprimés, certains projets spécifiques sont souvent essentiels au bien-être des membres d'une communauté. Par exemple, certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) ont consacré une aile à une même communauté. Les bénéficiaires peuvent donc être soignés et réconfortés dans leur langue maternelle. Un gouvernement libéral devra :

- **Réserver, lorsque cela est possible, un pavillon ou une unité de certains CHSLD pour les membres des communautés culturelles, là où la demande le justifie.**

ÊTRE PLUS PROACTIF

Pour mieux recruter des membres des communautés culturelles au sein de la fonction publique, il faut être proactif dans tout le réseau collégial et universitaire où il y a beaucoup d'étudiants issus des communautés culturelles. Le recours aux médias écrits et électroniques des communautés culturelles pour les campagnes de recrutement à la fonction publique constitue aussi un outil efficace. Un gouvernement libéral devra :

- **Faire du recrutement pour la fonction publique par les médias écrits et électroniques des communautés culturelles et au sein des divers cégeps et universités québécoises, incluant le réseau anglophone.**

Lorsqu'il s'agit de nominations politiques, le gouvernement est maître de ses décisions et peut corriger les iniquités qui peuvent exister. Un gouvernement libéral devra :

- **Assurer une meilleure représentation des communautés culturelles dans les cabinets politiques, dans la haute direction de la fonction publique et aux conseils d'administration des organismes d'État.**
- **Instaurer un mécanisme de surveillance et d'imputabilité pour assurer la réalisation des priorités.**

SOUTENIR LA VITALITÉ

Le Parti libéral du Québec considère que le pluralisme culturel est une richesse qu'une société moderne doit savoir cultiver. Contrairement au *melting pot* américain, au Québec, nous valorisons la diversité culturelle et le nouvel immigrant n'abandonne pas sa différence à la porte. Pour le Parti libéral du Québec, immigrer ne doit pas signifier perdre son identité culturelle. Dans ce contexte d'ouverture, il fautIl faut pouvoir vivre selon ses valeurs et transmettre son héritage à ses enfants. Il faut donc que le gouvernement aide au maintien des cultures, identités et traditions d'origine qui viennent enrichir la société québécoise. Il faut encourager l'échange et le rapprochement entre les différentes communautés afin d'assurer une intégration harmonieuse à la société d'accueil. Un gouvernement libéral devra :

- **Appuyer diverses formes d'expressions et événements culturels ainsi que les médias des diverses communautés, dans le but d'en assurer la vitalité et d'en faire profiter la société québécoise.**
- **Développer un programme de rapprochement interculturel, comme la Semaine interculturelle, afin de soutenir des activités d'ouverture à la société d'accueil et de rapprochement entre les communautés.**

CONCLUSION

Ce document traite des priorités d'actions politiques d'un prochain gouvernement libéral pour les communautés culturelles. Son but est d'assurer une intégration harmonieuse des communautés culturelles à la société québécoise. Il est clair qu'on ne pouvait aborder tous les aspects touchant les communautés culturelles puisque ce document porte sur les aspects qui seront traités de façon prioritaire par un futur gouvernement libéral. Toutefois, un gouvernement libéral sera sensible à toutes les problématiques qui ont été soulevées lors de nos consultations et qui touchent la vie des communautés culturelles et des minorités visibles. Concrètement, le plan d'action devra :

- **Faire des partenariats et établir des contrats de service avec des organismes communautaires des communautés culturelles accrédités par le gouvernement. Ces organismes communautaires auront la structure et la capacité d'assurer, avec un financement adéquat et l'encadrement du gouvernement, les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. (À des fins de discussion, ils seront appelés Organismes communautaires d'accueil et d'intégration OCAI.)**
- **Donner aux OCAI le mandat de prévoir des programmes particuliers pour faciliter l'intégration sociale et à l'emploi des membres des communautés culturelles, hommes et femmes déjà installés qui ont vécu une intégration difficile et qui auraient besoin d'une aide spécifique.**
- **Évaluer, dans le cadre de la vision de partenariat avec les communautés culturelles, la pertinence d'intégrer, de fusionner, d'associer ou d'abolir les différents services d'accueil et d'intégration qui existent présentement.**
- **Favoriser les échanges et les partenariats entre les OCAI et différents groupes, tels chambres de commerce, associations, ordres et corporations professionnelles.**
- **Faire des partenariats avec les ordres, corporations et associations professionnelles du Québec afin d'accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers et faciliter l'accès aux professions.**

- **Modifier, si nécessaire, les lois sur les ordres professionnels afin qu’une personne qui s’est vu reconnaître ses compétences et l’équivalence de son diplôme étranger, puisse comme une personne diplômée d’une université québécoise, suivre la procédure normale pour intégrer l’ordre professionnel pertinent.**
- **Faire des partenariats avec les universités, ordres et corporations professionnelles afin d’accélérer la délivrance d’équivalences**
- **Développer des partenariats entre les OCAI et Emploi-Québec pour s’informer mutuellement des besoins en main-d’œuvre et des disponibilités de main-d’œuvre issu des communautés culturelles qu’ils soient né ici ou d’ailleurs.**
- **Aider les OCAI à créer des partenariats avec différents organismes en région pour y faciliter l’implantation de nouveaux arrivants.**
- **Associer les OCAI à la recherche et à la préparation des candidats à l’immigration dans le pays d’origine.**
- **Offrir, lorsque c’est possible, et en partenariat avec les ordres, corporations et associations professionnelles du Québec, des évaluations de connaissances administrées dans le pays d’origine afin d’accélérer la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers**
- **Prendre prioritairement des mesures, lorsque c’est possible, pour que des cours de français soient offerts dans le pays d’origine, pour des frais modérés. En deuxième lieu, on considéra la possibilité d’offrir des cours d’anglais aussi pour des frais modérés.**
- **Débusquer et enrayer à tous les niveaux de la société, le phénomène appelé *racial profiling*.**
- **Accélérer, dans les différents tribunaux administratifs, le traitement des plaintes déposées pour discrimination.**
- **Encourager la mise sur pied de programmes de sensibilisation et d’information sur les réalités et les différences des communautés culturelles et des minorités visibles, tant pour la fonction publique que pour l’entreprise privée.**
- **Faire en sorte que les membres des communautés culturelles ou des minorités visibles participent pleinement au processus de sélection des candidats à la fonction publique et para-publique.**

- Identifier et revoir les outils qui pourraient désavantager les membres des communautés culturelles, notamment dans le processus de sélection et de promotion à la fonction publique et d'accessibilité à certaines subventions.
- Faire ressortir dans l'enseignement, la contribution des communautés culturelles au développement du Québec.
- Prioriser la mise en place de la politique d'éducation interculturelle au primaire et au secondaire sur l'ensemble du territoire Québécois, de façon à promouvoir les relations harmonieuses entre les communautés.
- Reconnaître la maîtrise d'une autre langue que le français et l'anglais, la connaissance et la compréhension d'une autre culture comme des compétences importantes.
- Rechercher, pour l'embauche des employés dans les points de service des ministères et organismes du gouvernement, la connaissance de la langue et de la culture de la population avoisinante, notamment dans les services de santé, socio-sanitaires, à l'emploi et au logement.
- Mettre en place un réseau de communication multilingue (réseau d'interprètes).
- Réserver, lorsque cela est possible, un pavillon ou une unité de certains CHSLD pour les membres des communautés culturelles, là où la demande le justifie.
- Faire du recrutement pour la fonction publique par les médias écrits et électroniques des communautés culturelles et au sein des divers cégeps et universités québécoises, incluant le réseau anglophone.
- Assurer une meilleure représentation des communautés culturelles dans les cabinets politiques, dans la haute direction de la fonction publique et aux conseils d'administration des organismes d'État.
- Instaurer un mécanisme de surveillance et d'imputabilité pour assurer la réalisation des priorités.

-
- Appuyer diverses formes d'expressions et événements culturels ainsi que les médias des diverses communautés, dans le but d'en assurer la vitalité et d'en faire profiter la société québécoise.
 - Développer un programme de rapprochement interculturel, comme la Semaine interculturelle, afin de soutenir des activités d'ouverture à la société d'accueil et de rapprochement entre les communautés.
 - Prendre l'engagement de rendre compte, dans deux ans, de l'évolution de notre politique sur les communautés culturelles et les minorités visibles.

ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D' ACTIONS POLITIQUES

Le plan d'action intitulé « Un gouvernement au service des Québécois » rendu public le 12 septembre 2002 comprend un cadre financier détaillant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral dans le respect du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants.

Les priorités d'actions politiques pour les communautés culturelles et dans les autres secteurs spécifiques seront financées dans le respect du cadre financier du plan d'action « Un gouvernement au service des Québécois ». Cela signifie que les priorités d'actions politiques des secteurs spécifiques devront nécessairement être financées par les économies découlant de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État.